



Genève, le 17 novembre 2021

Le Conseil d'Etat

5482-2021

Département fédéral des finances (DFF)
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et sur l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds; procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 11 août 2021 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Notre Conseil soutient la modernisation de l'ensemble du système de perception et sa mise en conformité avec le service européen de télépéage. Nous n'avons aucune remarque sur les modifications de la loi et de l'ordonnance qui font l'objet de votre consultation.

Conformément à votre demande, notre avis vous parviendra également sous la forme électronique requise à l'adresse que vous nous avez indiquée.

En vous remerciant de nous avoir permis de nous exprimer sur les modifications envisagées, et restant à votre disposition par l'intermédiaire des offices du département des infrastructures, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Serge Dal Busco